

28ème ÉDITION

DU PARLEMENT DES ENFANTS

Thème : La lutte contre la pollution des océans

Proposition de loi

visant à réduire la pollution créée par les plastiques dans les océans

Présentée par

les élèves de CE2/CM1/CM2 de l'école élémentaire de Berru
Académie de Reims

Eden AKA, Charlotte AMILLET-ZYLBERBERG, Rose BUTIN,
Raphaël DERVAL, Claire LABORDE, Joaquin LEMISTRE, Maël LHERMITTE,
Eden Mulpas, Giulia PEPITONE, Sandro TAVANO, Savannah COUSINET,
Victor HISETTE, Arnold LEDERLE, Ameline MENNE, Elsa SIMON,
Lucas BASTOGNE, Christ Rayann BIHO, Clémence BUDKA, Zélie
DEGENNE, Elise LABORDE, Inès MARC, Marius PERNET, Elena PETIT,
Soan PIETRAS, Paul VIGNON

Exposé des motifs

Les mers et les océans recouvrent 70% de notre planète. De ce fait, ils abritent la majorité des espèces vivantes sur Terre. L'océan joue également un rôle majeur dans la régulation du climat sur Terre. C'est donc un élément essentiel à la vie sur Terre.

Avant les années 1970, les humains déversaient tout un tas de déchets dans les océans en pensant qu'ils étaient tellement grands que cela n'aurait que peu d'effet. Ce n'est qu'en 1975, avec les accords de Londres, qu'un premier accord mondial a été signé pour protéger les milieux marins.

En faisant des recherches pour élaborer notre proposition de loi, nous avons été choqués d'apprendre qu'il existe un « septième continent » grand comme trois fois la France qui est fait de déchets. De plus, nous avons lu que si nous ne faisons rien, d'ici 2050 il y aura plus de plastiques dans les océans que de poissons. Il est donc urgent d'agir sur cette pollution afin de sauver nos océans et notre avenir !

Nous habitons une région éloignée des côtes et nous pourrions penser que ce problème nous concerne peu mais cela n'est pas le cas. La majorité des déchets qui se retrouvent dans la mer n'y ont pas été jetés directement mais ont été apportés par les éléments. Ce sont des déchets qui sont dans la nature qui se retrouvent dans les cours d'eau avant de finir leur course dans les mers ou les océans.

En effet, malgré l'interdiction de jeter des déchets dans la nature il nous est tous arrivé de voir des déchets dehors. Récemment, lorsque Zélie est allée à la plage elle a voulu faire un château de sable et est tombée sur des déchets enterrés. Lorsque nous sommes en voiture, nous voyons souvent des déchets sur les bords de route et dans les buissons. Dans la forêt près de Berru, Marius et Charlotte ont vu une grande étendue de déchets dans laquelle il y avait des sacs plastiques, des pneus, des ballons...

Il semble donc nécessaire de faire encore des efforts sur notre utilisation de plastiques et de sensibiliser les futures générations ainsi que l'ensemble des citoyens afin d'inverser la tendance et préserver nos espaces marins.

Article 1

Plus aucun sac plastique n'est proposé à la vente d'ici janvier 2027. Des sacs cartonnés (kraft) ou en tissu recyclé les remplacent. Les sacs à usage unique sont interdits dans le rayon des fruits et légumes. Il est conseillé aux consommateurs d'utiliser des sacs en tissu recyclé ou des barquettes en bois.

Article 2

Dans les drive, les sacs sont systématiquement facturés. Les magasins s'engagent à rembourser les sacs ramenés en magasin. Il est obligatoirement proposé au consommateur d'amener ses propres sacs lorsqu'il récupère ses courses.

Article 3

A partir de la rentrée 2026, les élèves sont sensibilisés à la dangerosité des plastiques dans les océans une fois par an. Cette obligation est inscrite dans les programmes scolaires. Tous les ans les élèves sont invités à ramasser les déchets qui se trouvent dans la nature autour de leur école.

Article 4

L'assemblée nationale décrète une journée nationale :

« Journée nationale pour un futur durable »

Des animations ont lieu dans toutes les villes et villages de France pour sensibiliser les citoyens aux dégâts causés par la pollution par les déchets plastiques et comment y remédier. Au cours de cette journée, un grand ramassage de déchets est organisé et pour 10kg ramassés un arbre est planté.